

Direction des Opérations
Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien
Département Maitrise des Risques Industriels
10 rue Pierre Semard
CS 50329 - 69363 LYON CEDEX 07
Téléphone +33(0)4 78 65 59 59
urbanisme-rm@grtgaz.com
www.grtgaz.com

DDT COTE D'OR
57 RUE DE MULHOUSE
BP 53317
21033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : PARIS Delphine

VOS RÉF. PC02157724S0009
NOS RÉF. E2025-000077
INTERLOCUTEUR SID Salim - Tél. 04 78 65 59 41 / 06 85 28 07 10
OBJET **Projet à proximité d'une canalisation Hors Service Hors Gaz** - Centrale solaire photovoltaïque
ADRESSE DES TRAVAUX Lieu-dit : LE GRAVIER - 21170 Saint-Usage - Parcelles AK 127 172 185 187

Lyon, le 4 mars 2025

Madame,

Nous accusons réception de votre dossier concernant les parcelles citées en objet, reçu par nos services en date du 05/02/2025.

Le projet d'aménagement est traversé par une canalisation de transport de gaz mise Hors Service - Hors Gaz et renoncée à l'exploitation. En conséquence, il n'existe plus de zone de dangers inhérentes à cet ouvrage.

1. Respect de la servitude d'implantation : servitude I3

Il y aura lieu de se conformer aux dispositions de la servitude d'implantation attachée aux parcelles traversées qui précise notamment l'existence d'une zone *non-aedificandi* et *non-sylvandi* dont la largeur de part et d'autre de la canalisation est précisée dans le tableau ci-après :

Canalisation	Servitude Gauche (m)	Servitude Droite (m)
Alimentation ST-USAGE (BRT CI SPTP) – DN 80	1	1

Dans cette servitude sont interdits :

- Les modifications de profil du terrain ainsi que la pose de réseaux en parallèle ;
- Tout type de constructions ;
- Les plantations d'arbres de plus de 2,7 mètres de hauteur et dont les racines descendent à plus de 0,6 mètre ;
- Tout fait de nature à nuire à la construction, l'exploitation et la maintenance des ouvrages GRTgaz ;
- Les parkings, les stockages de matériaux, les voiries à emprunt longitudinal.

Toutefois, cette canalisation est maintenant Hors Gaz-Hors Service et renoncée à l'exploitation.

En cas de travaux à proximité, cet ouvrage peut être démantelé à la demande du propriétaire. GRTgaz intervient alors pour repérer la canalisation, procéder aux coupes du tube aux extrémités du tronçon concerné par la dépose et se charge de l'évacuation de ses déchets de canalisation (revêtement et tube). Les travaux de terrassement restent à la charge du propriétaire des parcelles.

Nous vous invitons à prendre contact avec notre représentant technique du SITE DE DOLE (☎ 0384720422) qui se tient à votre disposition afin d'effectuer à titre gracieux le repérage de nos canalisations sur le terrain et préparer les travaux de démantèlement.

Le code de l'environnement (Livre V– Titre V– Chapitre IV) impose aux responsables de projets et exécutants de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le « Guichet Unique des réseaux » www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr et d'adresser les déclarations (DT-DICT) aux exploitants de réseaux présents à proximité du projet.

Nous restons à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Vincent BAZAINE
Responsable du Département MRI,
P/O

A handwritten signature in black ink, appearing to be "VB", written over the printed name and title.

P.J. : - *Recommandations techniques applicables pour les projets d'aménagements ou de travaux à proximité de nos ouvrages de transport de gaz*